



# ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS N°22 – Janvier 2022

## Le mot du Président



Chères adhérentes, Chers adhérents,

Dix ans après la première lettre Info de notre association, voici notre lettre N°22. La première lettre info, fin 2011, commençait avec une rubrique actualité sur les accidents de chasse et les règles de sécurité, dont voici l'exacte retranscription :

De récents "accidents de chasse", à l'issue mortelle, survenus courants novembre 2011 ne peuvent être considérés véritablement comme des événements à caractère purement fortuit, puisque leur cause exclusive réside dans une violation délibérée d'une règle élémentaire de sécurité.

### **1 - Accident dans le département de Haute Savoie :**

*Un chasseur tire vers une cible non identifiée; un promeneur reçoit la balle et décède; mise en examen du tireur pour homicide involontaire, avec manquement aux règles de sécurité. Le journal (LE DAUPHINE LIBERE) lance une consultation sur le NET, demandant si la chasse pourrait être pratiquée le dimanche, et serait conciliable avec la présence des promeneurs !!!*

### **2 - Accident de POURCHARETTES (Lozère) le 20 novembre:**

*Un jeune homme de 24 ans part ramasser des champignons en dehors du secteur de la battue; un chasseur de 75 ans qui avait cru voir un sanglier !!! tire avec sa carabine 280 Remington; la balle frappe en pleine tête le jeune homme qui décède instantanément. Le chasseur est mis en examen pour homicide involontaire, avec circonstances aggravantes pour manquements aux règles de sécurité.*

### **3- Accident de LA MARGERIDE (Lozère) le 28 novembre.**

*Deux jeunes amis chassent la bécasse sur le territoire de la commune; vers 17h00, la partie de chasse étant terminée, ils rejoignent leur voiture, et en glissant l'arme qui était restée chargée, dans la housse de transport, le coup est parti, occasionné par l'accrochage de la queue de détente, sur un élément de la cartouchière; la victime ayant été atteinte au thorax, à très faible distance, est décédée.*

*Le chasseur a été mis en examen pour homicide involontaire, aggravé par le manquement manifestement délibéré aux règles de sécurité.*

*Selon le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, trois manquements graves ont d'ores et déjà été relevés:*

- Ne pas avoir déchargé et mise en sécurité l'arme alors que l'action de chasse est terminée.*
- Avoir mis une arme chargée dans une housse et vouloir circuler en voiture avec cette arme chargée.*
- En fonction des deux premiers manquements, de ne pas avoir actionné la sécurité de l'arme pour empêcher tous tirs intempestifs.*

Nous nous devons une nouvelle fois d'insister sur l'absolue nécessité de respecter les règles de sécurité liées à l'usage d'une arme à feu et d'observer strictement les consignes de sécurité transmises obligatoirement, oralement, au rond, avant chaque battue.

Dix années sont passées et à la lecture du récent « Bilan des accidents et incidents de chasse de la saison 2020-2021 » de l'Office Français de la Biodiversité, le constat est certes une diminution des accidents, mais avec constance...toujours les mêmes erreurs commises et une médiatisation encore plus forte...

En 2019, le thème de travail de l'ADCGGIV portait sur la sécurité (voir la lettre N°18), avec présentation à la FDC 35 de nos conclusions et propositions. Les membres du Conseil d'Administration mèneront de nouvelles réflexions sur ce sujet dès janvier, et nous transmettrons nos analyses et réflexions à la Fédération pour l'assister dans ses éventuelles prises de décision sur le problème de la sécurité. C'est en effet notre rôle en tant qu'association spécialisée qui aux termes de l'article L. 421-5 du code de l'environnement "*sont associées aux travaux des fédérations*".

Nous ne manquerons pas de vous présenter nos conclusions lors de notre prochaine Assemblée Générale 2022.

\*

\*

\*

Au nom de l'ensemble des membres de notre Conseil d'Administration, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Éric COIRRE

## **La grande faune sauvage et l'artificialisation en Ille et Vilaine – Jean Claude CHARDRON**

M. Morvan REHEL, jeune chasseur, étudiant a réalisé un mémoire (bac+4) au sein de l'IHEDREA sur le thème : **La grande faune sauvage et l'artificialisation en Ille et Vilaine** – L'IHEDREA, campus de Rennes, est une école spécialisée dans le management des territoires, le droit rural et l'agrobusiness. Il m'a été confié le suivi de ce mémoire.

Ce mémoire collectait l'ensemble des données relatives au plan de chasse « chevreuil » et « sangliers » en Ille et Vilaine. La méthode a été de comparer les différents secteurs de gestion : secteurs urbains, secteurs ruraux bocagers et secteurs forestiers sur la période 2004-2019.

### **En voici, en extrait du mémoire, la Conclusion :**

L'étude des populations de chevreuils et de sangliers a été menée sur des territoires présentant des biotopes différents. Celle ci révèle au travers de différents critères du nombre de prélèvements sur les territoires choisis, une augmentation de leurs populations et se confirme à l'échelle départementale.

Dans le même temps, le département de l'Ille et Vilaine a été confronté au phénomène d'artificialisation. Celui-ci, consommateur d'espaces NAF (*espaces naturels, agricoles et forestiers*) a exercé une pression sur ces populations, entraînant de fait une adaptation et modification comportementale de ces espèces pour faire face à la pression ou réduction de leur habitat d'origine. L'étude permet donc de constater une corrélation entre l'évolution des populations de la grande faune sauvage (chevreuils et sangliers), et l'artificialisation du département en l'Ille et Vilaine, révélant également des enjeux sanitaires, sociaux, et économiques.

La chasse est le seul outil permettant de réguler et maîtriser l'augmentation de ces populations. Confrontée à une diminution du nombre de chasseurs, à une difficulté de bonne exécution, et couplée à l'adaptation comportementale et physiologique de ces espèces, la chasse ne suffit plus à maîtriser l'augmentation. L'artificialisation des territoires au profit des espaces NAF engendre donc une problématique.

L'augmentation de ces populations ne concerne pas que le département de l'Ille et Vilaine. En effet, à l'échelle de la France, de nombreux départements y sont également confrontés dans des proportions différentes. C'est aussi à l'échelle européenne que nous pouvons faire ce constat. La ville de Berlin en Allemagne par exemple est confrontée à cette même problématique avec des sangliers retrouvés fréquemment dans les rues. Pour contrecarrer l'impact de l'artificialisation, nous pouvons penser qu'une solution à l'échelle nationale serait une simplification des strates administratives pour une meilleure gestion des territoires en vue d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. A l'échelle européenne, la solution pourrait être la mise en commun d'études, de moyens, de réglementations d'obligation de prélèvements des ongulés.

**Morvan REHEL**

## Le Chevreuil

Les comparaisons (calcul statistique rétroactif à partir des données de base communale) ont pu être précises en matière de chevreuil depuis la redéfinition, (avec la participation de l'ADCGGIV) il y a quelques années, des secteurs de gestion.

L'expansion des populations relevant du plan de chasse ( au travers des attributions / réalisations) est constatée (sans surprise) sur l'ensemble des secteurs qui suivent globalement l'expansion moyenne du département.

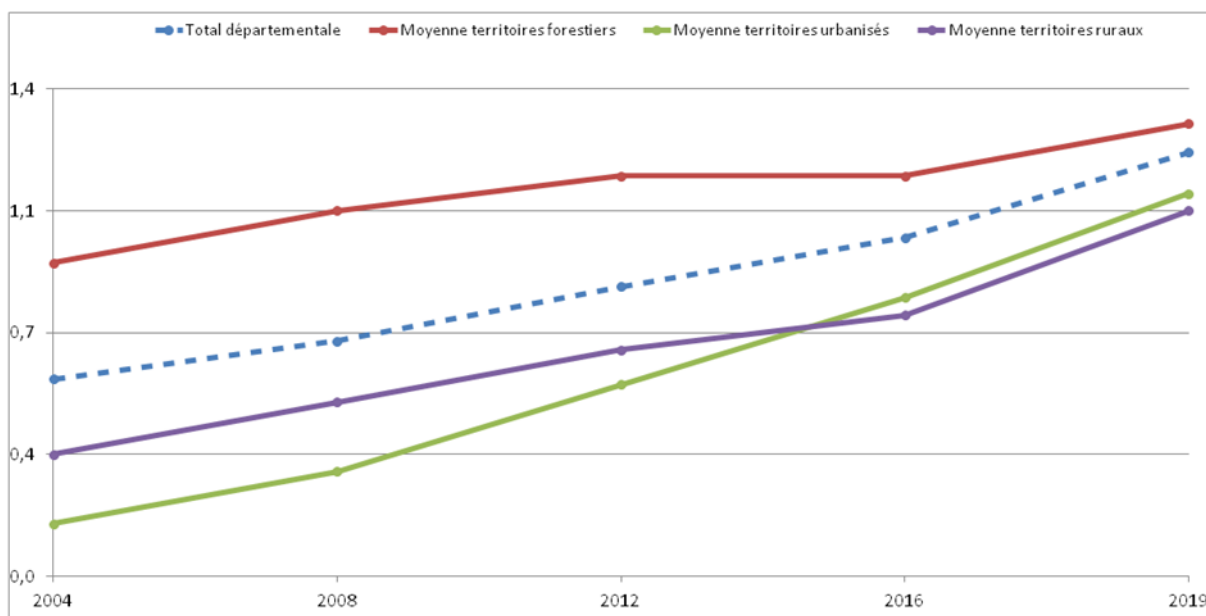


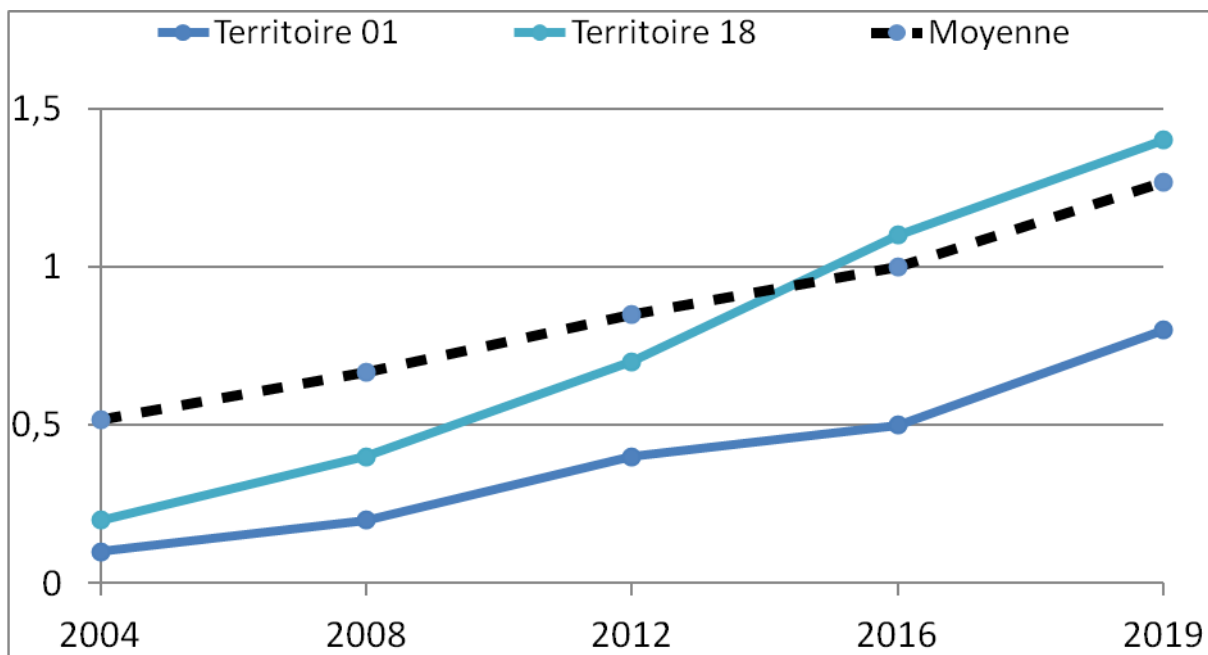
Schéma n°3 - Analyse comparative des moyennes des types de territoires avec la moyenne départementale

La plus grande expansion est celle des territoires ruraux (progression supérieure à la moyenne départementale aux 100 ha chassés comme aux 100 ha global) : le bocage est « colonisé » par Capreolus.

Comparaison de l'évolution des chevreuils aux 100 ha de superficie globale entre le département et les territoires :

	2004	2008	2012	2016	2019
Moyenne départementale	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8
Moyenne territ forestiers	0,7	0,8	0,8	0,8	0,95
Moyenne territoires urbanisés	0,05	0,1	0,15	0,25	0,4
Moyenne territoires ruraux	0,35	0,5	0,65	0,75	1,05

Cependant le secteur urbanisé de Rennes voit maintenant une augmentation des attributions de chevreuils, due à la volonté de limiter les populations suburbaines. (progression de 1 chevreuil aux 100 ha chassés en secteur suburbain.)  
cf. schéma ci-dessous



Territoire 1 : cote d'émeraude Territoire 18 périphérie rennaise.

Avec la réorganisation du secteur des forêts Rennes et Liffré (baisse du secteur10) depuis la construction de l'autoroute, il est cependant également constaté que la moyenne des secteurs forestiers serait arrivée à un plafond. (1<sup>er</sup> schéma)

### Le Sanglier

Les secteurs de sangliers étant plus vastes, la comparaison est plus globale.

L'expansion des populations relevant du plan de chasse puis du plan de gestion (au travers des attributions / réalisations) est constatée (sans surprise) sur l'ensemble des secteurs qui suivent globalement l'expansion moyenne du département.

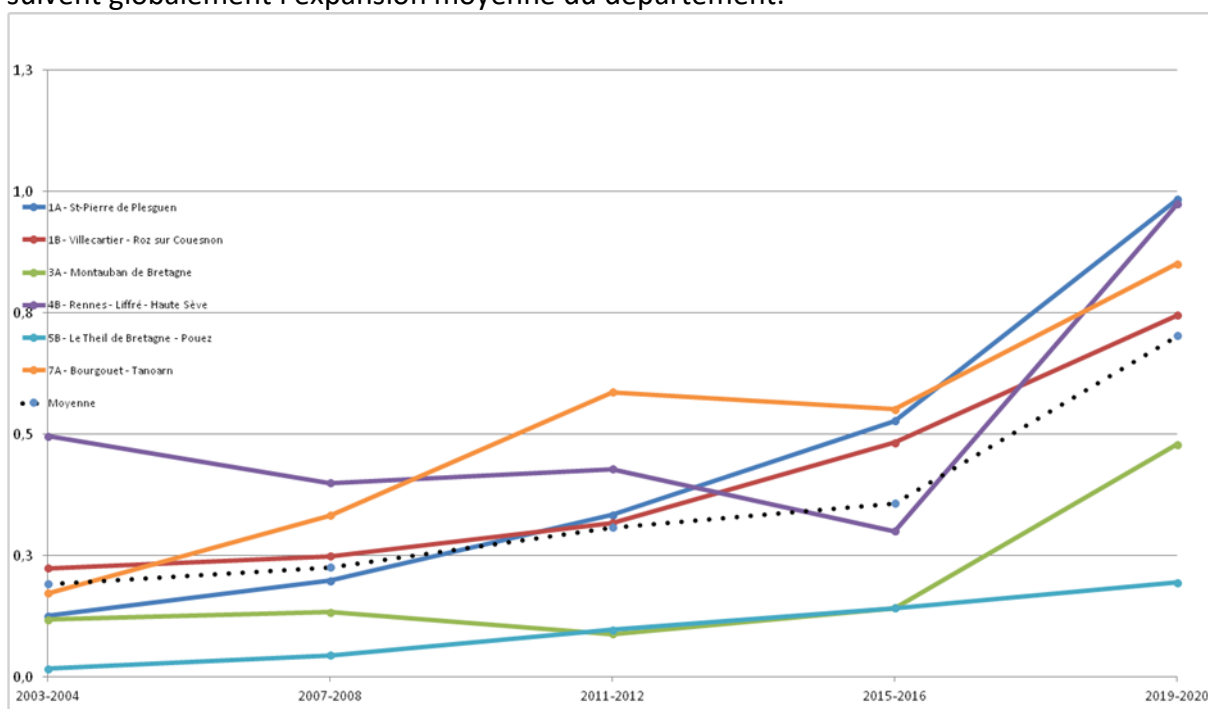


Schéma n°7 - Analyse du nombre de prélèvement sanglier au 100 ha de superficie totale

Comme signalé dans d'autres articles, le secteur sanglier 1A de la cote a un territoire chassé grand gibier inférieur à la moyenne Ille et Vilaine et les chiffres montrent que la population de ce secteur est difficile à maîtriser.

Dans les massifs forestiers domaniaux, une trop grande prudence a pu être réalisée en 2015/2016.

Le plan de gestion devrait apporter plus de souplesse. Nous avons encore beaucoup à apprendre sur le sanglier qui s'adapte aux territoires.

Par contre sur l'ensemble du département, il est constaté une évolution irrégulière des dégâts de sangliers due en grande partie aux périodes climatiques différentes d'une année sur l'autre influençant les levées des semis et les fructifications forestières.

*NB : les 100 ha chassés sont des territoires déclarés en plan de chasse ou plan de gestion.*

### **Les balles sans plomb – Jean Marie BLUM et Didier GOURMAUD**

En 2023, c'est-à-dire demain, il est très fortement probable que les balles contenant du plomb, comme celles que nous utilisons depuis toujours, ne seront plus autorisées. Adieu TIG, TUG, VULKAN, POWER POINT, ORYX et autre BRENNEKE.

Au-delà du bien-fondé de cette mesure, il va falloir faire « avec » cette nouvelle réglementation ; autant nous y préparer tout de suite.

Cela signifie qu'à partir de maintenant, **nous vous conseillons** de ne plus vous approvisionner avec vos balles habituelles qui seront interdites et dont vous ne pourrez plus vous servir ni avoir sur vous à l'occasion d'une chasse.

Les nouvelles balles autorisées sont, aujourd'hui, essentiellement fabriquées à partir de cuivre plus ou moins pur, ou contiennent de l'étain pour celles qui ont une construction chemisée traditionnelle.

Il va sans dire qu'en raison de la différence de densité des métaux et donc de poids, leur trajectoire ne sera pas identique à celle que vous utilisez actuellement. Le réglage des armes sera à revoir en fonction de votre choix d'une nouvelle munition.

Pour les carabines à un seul canon, il suffira de modifier le réglage des instruments de visée (hausse et guidon, point rouge ou lunette). Il faudra peut-être essayer plusieurs balles car toutes ne donneront pas la meilleure précision dans votre arme.

Pour les armes à plusieurs canons (mixte, express, drilling, etc...) la problématique pourrait être plus complexe : il faudra, là aussi, faire des essais avec plusieurs types de balles en espérant retrouver une convergence correcte des canons. En dernier recours, si vous n'arrivez pas à obtenir un groupement correct et suffisant, il faudra refaire la convergence en usine par l'intermédiaire de votre armurier. A moins que cette convergence soit réglable comme c'est le cas sur certains modèles.

Par ailleurs, afin d'atteindre la précision optimum de votre arme, il pourra être bénéfique de nettoyer le ou les canons avec un nettoyant pour canon (Ballistol Robla Solo, Hope's 9, ...) pour retirer les résidus métalliques et chimiques qui se seront déposés au fil du temps dans l'âme du canon.

Nous avons dressé un état (non exhaustif) des balles **de carabine** de « substitution » connues à ce jour. Nul doute que nous allons voir, dans les prochains mois, en apparaître d'autres sur le marché. Nous avons classé ces balles d'avenir obligatoire en 2 catégories : les balles purement expansives et celles fragmentables par construction.

- **Les balles monolithiques à expansion pure** qui conservent quasiment toute leur masse après l'impact :



- COPPER EXTREME POINT et POWER-CORE 95/5
- SOLOGNE : TSX
- SAUVESTRE : FIP
- BROWNING : BXS
- RWS : HIT
- GECO : STAR
- BLASER : CDC
- NORMA : TSX et ECOSTRIKE
- SAKO : POWERHEAD BLADE et POWERHEAD II (TTSX)
- LAPUA : NATURALIS
- SELLIER & BELLOT : EXERGY
- BARNES : VOR-TX (TSX et TTSX)
- HORNADY : GMX et MONO-FLEX
- WINCHESTER : COPPER EXTREME POINT et POWER-CORE 95/5

- **Les balles à fragmentation programmée**, qui par définition vont perdre une partie de leur masse dans le gibier en limitant leur pénétration sur les gibiers les plus résistants avec l'avantage, cependant, d'avoir diffusé toute leur énergie. Elles sont souvent légères voire très légères eu égard à leur calibre :



- SOLOGNE : GPA
- RWS : EVO GREEN
- NORMA : EVOSTRIKE
- GECO : ZERO
- BRENNEKE : TUG Nature et TAG

L'ANCGG recommande depuis toujours, l'utilisation de balles qui conservent le maximum de masse, comme celles, actuellement, à noyau de plomb soudé à la chemise. Ceci afin d'avoir le minimum de perte de métal (le plomb aujourd'hui) à l'intérieur du gibier et de ne pas arroser de particules l'environnement immédiat de l'animal, voire un autre gibier que celui visé, d'une part, et de garder le maximum de chances de traverser l'animal pour favoriser la recherche au sang, d'autre part.

L'UNUCR, de son côté, démontre à l'occasion de chaque stage de formation des conducteurs de chien de sang que toutes les parties fragmentées des projectiles mettent en danger les chiens lorsque ceux-ci se trouvent à proximité immédiate de l'animal au moment du tir d'achèvement.

La suppression du plomb dans les **balles de fusil** interviendra à la même date. Nous avons fait un tour d'horizon de l'éventail de ces balles proposées actuellement. L'inventaire de l'existant nous semble moins évolué pour l'instant. Mais là également, il va y avoir des nouveautés d'ici peu.

Nous avons également classé le résultat de nos recherches en deux catégories. Cette fois, non pas en fonction de leur type de fonctionnement, mais plutôt selon qu'elles soient destinées à des canons lisses ou rayés (boyautés ou supra).

Comme pour les balles de carabine, il est indispensable de vérifier leur précision et leur stabilité en cible et ce, avec les deux canons pour les superposés et juxtaposés.



- Les balles pour canons lisses :



- ROTTWEIL EXACT GREEN
- SAUVESTRE BFS cuivre
- PREVOST Blondeau S
- FIER Expansive laiton
- Baschieri & Pellagri : Palla Lead Free

- Celles destinées aux fusils à canons rayés :

- SOLOGNAC SPEED SPECIAL
- WINCHESTER XP ou SX3
- REMINGTON COPPER SOLID
- FEDERAL BARNES EXPANDER

Concernant ces dernières, nous avons pu constater lors de nos séances annuelles de réglage des armes, que bon nombre de ces projectiles arrivaient de travers en cible, et qu'elles étaient particulièrement imprécises dans certaines armes. L'effet sur le gibier est dans ces cas extrêmement désastreux.

Pour sa part, l'ANCGG initie, à l'échelon national, à partir de septembre prochain, une **nouvelle étude balistique** sur l'efficacité des munitions (avec ou sans plomb) auprès de ses adhérents. Elle sera complémentaire à celle qui avait été menée dans les années 90 et qui portait, à l'époque, sur l'analyse de dix mille rapports de tir. L'objectif de cette nouvelle étude sera de pouvoir émettre rapidement des recommandations quant aux munitions sans plomb.

Nous vous informerons du lancement de cette étude afin que vous puissiez y participer si vous le souhaitez.

Pour notre part, nous utilisons depuis quelques années ces balles monolithiques qui ont un comportement un peu différent en raison de leur masse plus faible, de leur vitesse plus élevée à l'impact, de leur ductilité et nous n'avons pas d'inquiétude particulière quant à leur efficacité à la chasse du grand gibier. Nous avons simplement constaté que les balles

présentant un insert destiné à leur expansion avaient, nous semble-t-il, un effet plus immédiat que celles qui en sont dépourvues et que l'effet des balles à fragmentation était plus instantané mais aussi plus destructeur sur la venaison lorsqu'un os était touché.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans ce changement.

Avec ces nouvelles balles, il en est de même qu'avec celles que nous utilisons jusqu'à présent, le plus important est qu'elles soient bien placées et que le tir se fasse en toute sécurité. Il est évident que quel que soit le type de balle, son calibre, sa vitesse, sa masse, les plus efficaces sont celles qui détruisent les organes vitaux (poumons, cœur) ou le système nerveux (cervelle, colonne vertébrale) pour favoriser une mort rapide de l'animal. N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences et de vos difficultés, nous n'avons pas une connaissance innée, elle se construit tous les jours. Bonne saison à tous.

Jean-Marie BLUM 06 64 76 46 25 (jean-marie.blum@live.fr)

Dominique GOURMAUD 06 61 86 25 23 (dominique.gourmaud34@orange.fr)

### **Collisions avec les ongulés sauvages – Jean-Marie BLUM**

Le nombre de collisions avec la faune sauvage n'est pas connu avec précision. L'ONCFS devenu récemment OFB a cependant publié des estimations en 2003. A cette époque, elles étaient de 23 500 occasionnant 30 décès par an pour un coût de 200 millions d'euros. En 2008, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) en a enregistré 40 000 ce qui a conduit à la suppression de ce fonds de garantie pour aboutir à la situation que nous connaissons aujourd'hui, avec le remboursement des frais aux seuls souscripteurs de l'assurance la plus onéreuse appelée « tous risques ».

A titre de comparaison, l'Allemagne, pays plus petit en surface que la France avec 357 386 km<sup>2</sup> contre 551 695 km<sup>2</sup>, mais plus peuplé (83 millions contre 67), recense 200 à 250 000 collisions avec des ongulés par an. La proportion de ces accidents avec des chevreuils est de près de 80%, avec des sangliers de près de 20%, et le reste avec des grands cervidés pour environ 5%. Avec le restant de la faune sauvage (renard, loup, raton laveur, blaireau, hérisson et lièvre), elle est de 800 000 à 1 million par an. Les assureurs allemands ont recensé, pour le grand gibier, en 2005, 225 000 collisions et 447 millions d'euros de dégâts. En 2017, ces chiffres ont atteint respectivement 275 000 et 744 millions d'euros.

On imagine aisément qu'avec l'augmentation des populations d'ongulés sauvages, celle du trafic routier et en partant des chiffres de 2003, nous avons certainement dépassé les 100 000 accidents en France. Mais est-ce une fatalité ?

D'abord, nous savons qu'il y a des secteurs et des périodes propices à la traversée du réseau routier par le gibier où la prudence est de mise. Le rut fait sans aucun doute partie de ces périodes. Pour le cerf, septembre-octobre, pour le chevreuil, juillet-août, pour le sanglier, novembre-décembre, constituent des périodes de mobilité inhabituelle de ces espèces. Il faut rajouter pour le chevreuil, le mois d'avril pendant lequel les jeunes écartés par leur mère, qui s'apprête à mettre bas sa prochaine portée, recherchent des territoires pour s'y installer. Sans oublier les battues d'automne lorsque les animaux sont déplacés et que

certaines cultures céréalières ne sont pas encore récoltées. Nous savons également que pour les cervidés, grands et petits, et les sangliers, les routes où le trafic est faible à modéré favorisent les traversées. Concernant le sanglier, le risque est accru dans les zones industrielles et à forte densité d'autoroutes et de voies rapides, mais aussi les zones d'échange entre forêts et plaines où les animaux vont se nourrir.

De plus, la prudence s'impose particulièrement à l'aube et au crépuscule lorsque les animaux se déplacent en quête de nourriture. Les rêveurs et ceux qui ne sont pas encore bien réveillés en partant au travail ou qui rentrent fatigués le soir, sont invités à redoubler de prudence. Pour commencer, le respect de la limitation de vitesse et des panneaux de signalisation est un bon moyen de prévention, principalement dans les zones et périodes indiquées précédemment. Sans oublier celles signalées par les panneaux « traversées d'animaux sauvages ». Ceci est également vrai de jour, lorsque les panneaux temporaires annoncent une chasse en cours avec le double danger que représentent les animaux sauvages et les chiens de chasse.

La nuit, il faut privilégier l'usage des feux de route chaque fois que cela est possible. Outre le fait que les animaux seront alertés plus tôt de votre arrivée, les obstacles sur la route seront également détectés plus tôt et plus facilement par le conducteur. Avec les feux de route, la chaussée est au moins éclairée sur 100 m ce qui laisse plus de temps pour réagir. Les différents réflecteurs des panneaux et balises seront visibles jusqu'à environ 500 m. Il est probable que lorsqu'un animal est vu, il y en a d'autres qui attendent pour traverser. Pour rappel, le faisceau des feux de croisement porte à environ 30 m ce qui représente 2,16 secondes à 50 km/h, 1,35 seconde à 80 km/h et 1 seconde à 110 km/h. A titre d'exemple, en tenant compte du temps de réaction et de la distance de freinage, il faut 55 m pour arrêter un véhicule lancé à 80 km/h sur route sèche ; cette distance est, bien sûr, augmentée sur chaussée mouillée. Par visibilité réduite, notamment en raison de la météo, le danger est encore plus grand. Pour autant, la circulation « plein phare » n'exclue pas qu'un animal surgisse à quelques mètres de votre véhicule.

Avec les jours qui raccourcissent, nous constatons que 5 à 10 % des véhicules circulent avec un seul feu, diminuant d'autant l'efficacité de l'éclairage. En ajoutant à ce nombre, les optiques mal réglées, nous obtenons un chiffre largement supérieur à 10 % d'automobilistes plus exposés au risque d'être surpris trop tard par les obstacles. Réglage et qualité de l'éclairage sont évidemment valables pour les motards, pour qui la gravité d'une collision sera bien supérieure.

Pour autant, le comportement du gibier éclairé, par les phares, n'est pas toujours identique. Les espèces et les individus ne réagissent pas forcément de la même façon. Il convient donc, lorsque vous avez repéré un animal sur le bas-côté, prêt à traverser, de repasser en feux de croisement (les animaux ont tendance à se figer lorsqu'ils sont éblouis directement) et de fortement ralentir afin de pouvoir vous arrêter si nécessaire. Il est par ailleurs conseillé d'actionner ses feux de détresse afin d'avertir les autres usagers d'un danger proche, aussi bien ceux qui vous suivent que ceux qui vous croisent. Attention, les manœuvres d'évitement peuvent conduire à des sorties de route ou à des accidents avec d'autres véhicules.

Si toutefois, vous percutez un ongulé sauvage (chevreuil, daim, cerf, chamois, isard, mouflon), sachez que le code de l'environnement (L.424-9) vous autorise à embarquer

l'animal mort après avoir prévenu les services de la gendarmerie nationale ou de la police nationale (le 17). Cette disposition ne s'applique qu'au grand gibier. En effet, le législateur a exclu tout autre animal et vous n'avez pas le droit de ramasser un lièvre, un faisan, un lapin, etc...

Si vous décidez de ramasser l'animal percuté, soyez certain qu'il est bien mort et qu'il ne risque pas de se réveiller dans votre voiture ; les conséquences en seraient dramatiques. Il se peut aussi qu'il ne reste pas sur place. Dans ce cas, vous pouvez faire appel à un conducteur de chien de sang de l'UNUCR. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site de la Fédération des Chasseurs et sur celui de l'UNUCR. Si l'animal n'est pas mort, mais qu'il est resté sur place mortellement blessé et afin d'éviter un sur-accident, actionner vos feux de détresse et prenez toutes les précautions en sortant du véhicule. Enfilez obligatoirement votre gilet de sécurité pour être plus visible. Ensuite, soit vous avez les moyens et connaissances pour l'achever en prenant toutes les précautions pour vous et pour les autres, soit vous devez faire appel à la gendarmerie qui se chargera de gérer l'accident. De toute façon, il conviendra de faire en sorte que l'obstacle soit signalé ou dégagé de la chaussée.

Malheureusement, par expérience, peu d'automobilistes s'arrêteront pour vous aider, encore moins de nuit. Après le choc et avant de repartir, vérifiez que votre véhicule est en état de marche pour ne pas risquer une panne ultérieure ou un auto-accident.

En tant que chasseurs nous sommes plus avertis et plus conscients du danger de collision, mais malheureusement et malgré toute notre attention, l'accident n'arrivant pas qu'aux autres, il y aura toujours des collisions inévitables.

Ces quelques conseils ne font appel qu'au bon sens mais s'ils pouvaient contribuer à diminuer ces accidents et par conséquent, le nombre de tués et de blessés et plus simplement de collisions sur nos routes, mon objectif serait atteint.

### **De la pousse millimétrée des velours du brocard - Yvon de KERVENOAËL**

Je cherchais en vain depuis longtemps dans les ouvrages et articles sur le chevreuil, des précisions chiffrées sur la pousse des velours.

Enfin, j'ai trouvé incidemment une réponse, en feuilletant tout récemment un ouvrage du siècle dernier (édition 1999) que je venais d'acquérir sur internet avec un lot d'ouvrages cynégétiques soldés.

Il s'agit de «**La Chasse du chevreuil**» Gilbert Valet- ARTÈMIS- éditions Proxima – imprimé en 2003- Page 33 :

*« dès la chute des bois une intense activité cellulaire recouvre les pivots.*

*Le nouveau bois commence à pousser, c'est un os sans moëlle recouvert d'une fine toison, le velours.*

*Consécutifs à une forte minéralisation de l'os, les refaits sont terminés dès fin février pour les mâles adultes et début mars ils auront frayés, c'est à dire perdu le velours en lambeaux plus ou moins sanguinolents en se frottant aux arbres.*

*La vitesse de croissance des bois est d'autant plus rapide que l'animal est âgé.*

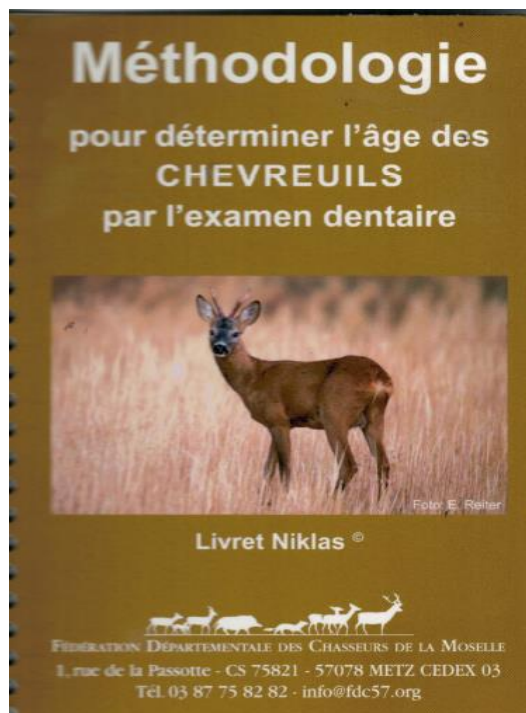
De 1,6 mm par jour en moyenne pour un chevillard, la pousse peut atteindre 3,7 mm par jour en moyenne pour un vieux brocard. La ramure sera complètement refaite en une soixantaine de jours ».

Cela confirme plus précisément la mention chiffrée de Bernard Boisaubert et Jean-Marie Boutin figurant dans l'ouvrage «Le Chevreuil » de la très intéressante collection Faune Sauvage, édité par Hatier - Janvier 1990.

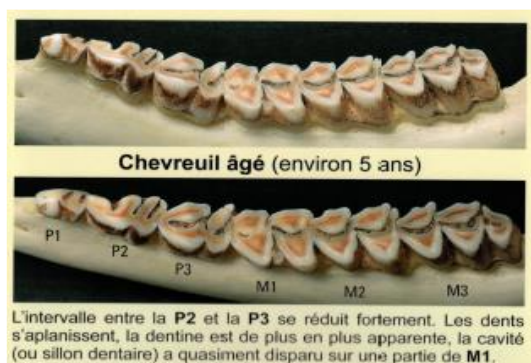
« Très vite ces excroissances s'allongent vers le haut de deux à quatre millimètres par jour » (Sempiré .1982. Thèse doctorat) .

## Une découverte précieuse : Yvon de KERVENOAËL

Le petit livret NIKLAS (2016) «**Méthodologie pour déterminer l'âge des CHEVREUILS par l'examen dentaire** » sera bien utile aux amateurs de brocards d'été, et autres chasseurs, pour tenter de cerner au mieux l'âge de leur prise dans cette appréciation toujours bien délicate.



Ce petit livret cartonné et plastifié édité par la FDC de la Moselle peut être commandé directement auprès de « CHASSE et TERRITOIRE de L'EST » [www.ctde.fr](http://www.ctde.fr), sa commande peut être associée aux mêmes livrets concernant d'une part le sanglier et d'autre part le cerf.





## **Le coin du Brevet Grand Gibier**

**1- Au moment du rut, un mâle dominant s'installe à proximité d'un groupe de laies pour se baigner avec elles.**

**A : VRAI**

**B : FAUX**



**2 - La longévité maximale THEORIQUE du chevreuil est :**

**A : 10 - 12 ans.**

**B : 14 - 15 ans.**

**C : 18 - 20 ans.**

**D : 22 - 25 ans.**

**3- La capacité du CHARGEUR de cette arme ne peut dépasser légalement :**

**A : 2 cartouches.**

**B : 3 cartouches.**

**C : 5 cartouches.**



**4- Ce chien est :**

**A : Un Ariégeois.**

**B : Un Petit Bleu de Gascogne**

## **Séance de réglage des armes et optiques**

Le 23 novembre, au sein des installations de la FDC35 se sont tenues les séances de réglage des armes et optiques et d'entraînement au tir sur sanglier courant .

Ont participé 17 adhérents avec un total de 22 armes à vérifier ou à régler.

Pour ce faire , l'ADCGGIV a pu bénéficier des services de M. Jean-Marie BLUM, Président de L'ADCGG 44 ,spécialiste en armes et expert en balistique.



L'ADCGGIV le remercie vivement pour ses conseils et son aide, très appréciés de nos adhérents.

## **Le coin culinaire : La maturation du gros gibier - Christina BLAIS, Département de nutrition, Université de Montréal**

Faut-il faire vieillir le gros gibier ? Idéalement oui, mais la pratique peut poser des risques sanitaires selon les conditions de la chasse, les conditions climatiques et les moyens à la portée du chasseur pour refroidir la carcasse.

### **Voici certaines considérations:**

- Les jeunes animaux n'ont pas besoin de période de maturation : leur viande est naturellement tendre. La période entre la récolte, le retour à domicile et la préparation de la viande pour la réfrigération ou la congélation suffit ;
- Si l'animal est abattu par temps doux (températures extérieures supérieures à 15 °C) et qu'il n'y a pas d'accès à une chambre froide, il n'est pas nécessaire, ni souhaitable de faire vieillir la carcasse. En effet, à ces températures, le rigor est moins important et l'action des enzymes responsables de la maturation de la viande est nettement plus rapide (Immédiatement après l'abattage, les muscles sont souples, mais peu à peu ils deviennent plus fermes : c'est l'installation du rigor mortis, communément appelé « rigor »). La carcasse s'attendrit autant en trois ou quatre jours qu'en une dizaine de jours sous réfrigération. Une période de maturation plus longue n'est pas recommandée, car le risque de croissance bactérienne est alors trop élevé ;
- Si l'animal a été poussé ou stressé par la course, la peur ou des blessures avant sa mise à mort, ses réserves de glycogène seront épuisées au moment de l'abattage. Dans ces conditions, il ne restera pas suffisamment de glycogène pour permettre l'acidification des muscles grâce à la production d'acide lactique, ce qui compromet la conservation pendant le vieillissement. En effet, l'acidification de la viande nuit à la croissance des micro-organismes. Dans ce cas, la maturation est déconseillée. De plus, la viande de tels animaux est souvent sombre et collante et ne présente pas les qualités recherchées dans la viande de gibier.

**Pour faire vieillir un gros gibier en toute sécurité, il est essentiel de suivre quelques règles de base :**

- Éviscérer l'animal le plus rapidement possible ;
- Refroidir la carcasse le plus rapidement possible. Idéalement, la viande doit atteindre 7 °C ou moins dans les 24 heures suivant l'abattage. Le refroidissement peut être accéléré en suspendant la carcasse par les pattes arrière et en gardant la cage thoracique grande ouverte. Assurer une bonne circulation d'air autour de la carcasse. Si le gibier est immédiatement coupé en quartiers, les suspendre et assurer également l'aération des quartiers. Un thermomètre à longue tige métallique, inséré dans la fesse ou l'épaule, est très utile pour suivre le changement de température du muscle ;
- Ne pas dépouiller l'animal. Que la viande soit conservée en carcasse ou en quartiers, la peau sert de protection naturelle contre la contamination et réduit les pertes par déshydratation plus tard, lors de la maturation ;
- Assurer des bonnes conditions de température et d'aération durant le transport.  
Si ces conditions sont respectées, la viande peut être mûrie en chambre froide (1 à 4 °C), pendant 7 à 10 jours. Notez que cette durée sera moins longue si, entre la récolte et le début de la période de maturation, la carcasse ou les quartiers ont été soumis à des conditions de température non optimales.

Finalement, au lieu de faire vieillir toute la carcasse, il peut être plus pratique de la dépecer et de ne faire vieillir que les parties tendres (côtes, longe), en prenant soin de les emballer sous vide pour réduire les pertes. Il est inutile de faire vieillir les pièces de viande qui seront hachées.

### **Manifestation pro-chasse du 18 septembre 2021**

Le 18 septembre l'ADCGGIV était présente avec quelques adhérents à la manifestation pro-chasse à REDON.

C'était l'occasion d'étréner les nouvelles bannières individuelles «ADCGG 35 »





### **Résultat du Quiz**

**1 : B** - FAUX, Le mâle évite de se baigner avec les laies, n'abandonnant pas son comportement solitaire.

**2 : A** - 10 - 12 ans. En milieu ouvert, un chevreuil de 6 - 7 ans peut être considéré comme vieux.

**3 : A** - 2 cartouches. La capacité d'une arme SEMI-AUTOMATIQUE de chasse est limitée à 3 cartouches : une dans la chambre, 2 dans le chargeur.

**4 : B** -Un PETIT BLEU de Gascogne

Pour l'ADCGGIV, un nouveau site internet est en cours de création, il sera opérationnel début 2022.